



EclATAD Cœur d'Ostrevent 2024

Samedi 25 mai 2024 à Somain

Règlement

Article 1 : organisation.

Le raid est organisé par le club Tous Azimuts Douai, affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, et par la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent.

Article 2 : règlement.

- 2.1 – Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'épreuve. Le fait de s'inscrire à l'épreuve entraîne l'acceptation totale et sans restriction du présent règlement.
- 2.2 – Le raid EclATAD Cœur d'Ostrevent se déroule dans le respect des lois visant la protection de l'environnement.

Article 3 : Inscriptions, assurances.

- 3.1 – Le raid se court par équipes de 2 coureurs âgés de plus de 14 ans (nés en 2010 minimum), sauf pour le raid Famille, pour lequel il est possible d'avoir plus de 2 concurrents sans restriction d'âge (avec au moins un adulte dans l'équipe si les enfants ont moins de 14 ans).
- 3.2 – Il s'adresse à tous les licenciés FFCO, UFOLEP, FFTri, et à tous les non-licenciés munis du Pass FFTri fourni sur la plateforme d'inscription. Tous les participants s'engagent à posséder une attestation de savoir-nager.
- 3.3 – Inscription via Adeorun (<https://eclatad.adeorun.com/>) pour un montant de 60 € pour l'équipe (raid Énergé) et 28€ / équipe pour le raid Trankil et ce jusqu'au 10/05/2024 inclus : refus possible après cette date. L'équipe organisatrice se donne le droit de refuser toute inscription après 100 équipes inscrites pour le raid "Énergé".
- 3.4 – Les jeunes de moins de 18 ans inscrits à l'épreuve devront présenter une autorisation parentale pour effectuer celle-ci (à télécharger sur le site d'inscription).



3.5 – Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes données par les signaleurs. Ils ne sont en aucun cas prioritaires lorsqu'ils circulent sur des routes ouvertes à la circulation. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables du comportement des équipes enfreignant ce code de la route.

3.6 – Les inscriptions se font en ligne via la plateforme Adeorun. Pas d'inscription sur place.

Article 4 : Matériel obligatoire.

Aucun matériel n'est proposé au départ, mis à part le doigt électronique et les cartes. Vous devrez donc apporter votre propre matériel : vélo, boussoles,... Le port du casque est obligatoire avec jugulaire fermée. Les concurrents doivent être autonomes pour leur ravitaillement solide et liquide.

- **Matériel obligatoire par concurrent** : ravitaillement solide et liquide, dossard visible (fourni), casque.
- **Matériel obligatoire par équipe** : téléphone portable chargé avec les numéros des organisateurs (Maxence Malak : 0664089349 – Docteur Philippe Joly : 0685522701), couverture de survie, sifflet, matériel de réparation.
- **Matériel conseillé** : boussole, porte-carte VTT.

Article 5 : Arrivée.

L'équipe sera considérée comme arrivée lorsque les deux partenaires auront franchi la ligne d'arrivée. ATTENTION : vous serez pénalisés par des retraits de points pour un temps limite dépassé.

Article 6 : Catégories.

Pour toutes les catégories, le classement se fait aux points (crédités grâce aux balises trouvées en VTT et sur les épreuves). Le temps servira à départager les ex-aequo. Tout dépassement de temps sera pénalisé de 10 points par minute entamée.

- Raid Énergé : 5 heures d'effort. Départs en masse à 12h30 par un prologue puis enchaînement direct vers la suite des épreuves.
- Raid Trankil : 10 épreuves ludiques, simples et rapides, 3 heures max pour tout faire sans chrono. Classement par points à chaque épreuve effectuée (1 épreuve dure environ 20 minutes), déplacement pour se rendre sur les épreuves avec tout véhicule non motorisé (vélo, à pied, en trottinette,...). Départ en masse à 14h00, fin obligatoire à 17h00.



Article 7 : Règles spécifiques aux différentes activités.

- VTT et run&bike : port du casque obligatoire avec jugulaire fermée. Interdiction de circuler à deux sur le VTT. Les routes ne sont pas fermées à la circulation, les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires et doivent respecter le code de la route et les consignes des signaleurs.
- Canoë : gilet de sauvetage obligatoire, port du sac interdit sous les gilets, chaussures obligatoires. Pas de sacs dans les pieds en canoë.
- Tir : respecter les consignes des organisateurs.
- CO urbaine : les routes ne sont pas fermées à la circulation, les concurrents ne sont en aucun cas prioritaires et doivent respecter le code de la route.

Article 8 : remboursement et annulation.

- Si nous sommes amenés à annuler l'épreuve, les participants seront intégralement remboursés du montant de leur inscription, à l'exception des frais de service.
- En cas de report de l'épreuve à une date ultérieure, les participants auront le choix entre maintenir leur inscription ou se faire rembourser.
- Si l'épreuve est maintenue à la date prévue, les demandes de remboursement en cas de désistement d'une équipe seront acceptées jusqu'au lundi 14 juin.

LES NUMÉROS D'URGENCE

SAMU - 15

POMPIERS - 18

ORGANISATEURS - 06 64 08 93 49

MÉDECIN RÉFÉRENT - 06 85 52 27 01